



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 décembre 2024 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 décembre 2024.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEDIANNE Alain, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI et Mme LAMY avaient respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE M. DAPOIGNY et Mme CIUDAD-KADI.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme CHRETIEN-BRION Muriel

N°2024-147 : ÉGLISE NOTRE-DAME DE BETHLÉEM : DEMANDES DE SUBVENTION À LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, À LA DRAC ET À LA CAMOSINE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan de financement de la troisième tranche de travaux relative à l'étanchéité de l'église Notre-Dame de Bethléem (tranche ferme). Trois demandes de subventions sont envisageables afin de cofinancer la réalisation de ce programme d'investissement.

PHASE 3 - ETANCHEITE		Assiette éligible			
Tranche ferme - 6 mois					
<u>Phases études et travaux - HT</u>					
Location échafaudage	254 243,00	Région BFC - CPER - Etudes-honoraires-échafaudages	132 066,00	40%	52 826,00
Maçonnerie - Vitraux - Ventilation	148 282,00	DRAC - Etudes-honoraires	57 000,00	40%	22 800,00
Honoraires MOe	41 207,57				
SPS - CT	6 765,00	Région BFC - CPER - Travaux	461 085,07	41%	190 000,00
Etudes	64 681,00	DRAC - Travaux	536 151,07	40%	214 460,43
Aléas	77 972,50	CAMOSINE - Travaux	593 151,07	2%	5 000,00
		Autofinancement HT	593 151,07	18%	108 064,64
TOTAL HT	593 151,07	TOTAL	593 151,07		

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ADOPTE le plan de financement tel que présenté en conseil municipal ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toute démarche administrative relative aux demandes de subventions aux taux maximums, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Bourgogne Franche-Comté, de la Région Bourgogne Franche-Comté et de l'association La CAMOSINE.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE

